



LA BLESSURE ET LA MUTILATION DES COMBATTANTS DANS LES AFFICHES FRANÇAISES DE 1914-1918

L'amputation du bras droit de Blaise Cendrars, blessé au front en 1915, interpelle sur un sujet peu présent dans l'historiographie de la Grande Guerre : la blessure et la mutilation des soldats. Il s'agit pourtant d'un phénomène de taille dans ce conflit, dont la violence se mesure non seulement par le nombre de morts produits, mais aussi par les séquelles infligées aux survivants.

Les chiffres sont impressionnants : environ trois millions de blessés – le double de morts – sur huit millions de soldats mobilisés par la France. Parmi ces blessés, on compte officiellement à la fin de la guerre un million et demi d'invalides, dont environ trois cents mille mutilés. Si 40% des soldats ont été blessés une seule fois durant la guerre, une grande majorité l'a été à deux voire à plusieurs reprises. Il s'agit de surcroît de nouveaux types de blessures, fruit d'une technologie d'armes avancée, de l'intensité du feu et de leur surexposition aux combats¹.

La Grande Guerre, premier conflit de cette ampleur à avoir été mené par des armées nationales, touche la société française de plein fouet : ces corps explosés et/ou morcelés par les obus dans la guerre des tranchées sont ceux des « enfants de la nation ». C'est ainsi que le sujet a très vite trouvé sa place dans la propagande de guerre, comme nous l'ont rappelé les films de l'ECPAD projetés dans le cadre de l'exposition *Orages de papier*². Il est aussi très présent dans les affiches de l'époque, dont on trouve un échantillon conséquent dans la collection des affiches françaises de la Première Guerre mondiale de la BDIC. Ce fonds comprend un sous-ensemble de 35 affiches (11 affiches textes et 24 affiches illustrées) portant sur des thématiques liées aux militaires français blessés, mutilés et réformés³. L'auteur de *La main coupée*, si laconique sur sa propre blessure dans son œuvre, livre néanmoins à ses lecteurs plusieurs scènes qui mettent en lumière les conditions dans lesquelles les combattants furent blessés et/ou trouvèrent la mort⁴. Les affiches de la BDIC donnent à voir cette réalité tangible du conflit à travers des représentations de blessés, de leur action associative et, plus particulièrement, certains aspects des conséquences sociales et économiques de la guerre.

¹ Cf. la préface de Stéphane Audoin-Rouzeau dans Sophie Delaporte, *Gueules cassées de la Grande Guerre*, Paris, Agnès Viénot éditions, pp. 17-18.

² *Orages de papier 1914-1918. Les collections de guerre des bibliothèques*. Exposition réalisée par la BNUS et la Bibliothek für Zeitgeschichte in der Württembergischen Landesbibliothek en coopération avec la BnF et la BDIC. Elle a été présentée au Musée d'histoire contemporaine de la BDIC du 25 octobre 2010 au 16 janvier 2011.

³ BDIC / MHC, Fonds des affiches, France 1914-1918, AFF 17413 (1-9) : Bienfaisance militaire (œuvres, offices, associations) ; Soldats et marins mutilés, blessés, morts ; affiches textes (9 affiches).

AFF 17414 (1-16) : Bienfaisance militaire (œuvres, offices, associations) ; Soldats et marins mutilés, blessés, morts ; affiches illustrées (16 affiches).

AFF 17415 (1-2) : Soldats réformés ; affiches textes (2 affiches).

AFF 17416 (1-8) : Soldats réformés ; affiches illustrées (8 affiches).

⁴ Blaise Cendrars, *La main coupée*, Denoël, Collection Folio, 2010.

Les affiches sur les mutilés du fonds de la BDIC sont, pour la plupart, l'œuvre d'artistes connus à l'exemple d'André Marchand, B. Chavannaz, Raymond Cattier, André Galland, Bernard Morel, Job, Geo Dorival et Georges Capon.

D'un point de vue iconographique, on observe que le mutilé ne figure jamais seul. Sa représentation opte sans équivoque pour la solidarité et la camaraderie, en le présentant entouré par d'autres soldats, souvent des frères de souffrance. La figure la plus fréquente est indiscutablement celle du combattant amputé de la jambe ou du bras, même si on voit aussi le combattant aveugle, blessé et manifestement soigné, ou encore physiquement intact mais psychiquement atteint par le traumatisme de la guerre... Cependant, il convient de noter que la défiguration complète est totalement absente : il n'existe pratiquement pas de représentation des blessés de la face et de la tête. Ainsi, les représentations des « gueules cassées » restent cantonnées à la photographie (médicale) ou alors à la peinture de l'entre-deux-guerres⁵.



Ces affiches prônent la cause de diverses associations et œuvres au profit des intéressés. Elles mettent ainsi l'accent sur la solidarité et le rôle constructif que les combattants invalides peuvent encore jouer dans la société et l'économie du pays. À côté de ce message optimiste, il se dégage pourtant aussi, sinon la détresse du combattant, du moins une gravité ambiante.



⁵ On pense ici à la Nouvelle Objectivité allemande et, pour ce qui est de la France, à l'œuvre de Raphaël Freida.

« Il me manquait un bras. Il lui manquait une jambe. Nous sourions au souvenir du lièvre... Non, ce n'était pas le bon temps ; mais le bon temps c'est d'avoir vécu... » (extrait de *La main coupée*).

Dès les premiers mois du conflit, l'ampleur du phénomène a donné naissance à une multitude d'œuvres et d'associations de blessés (Œuvre des « Blessés au travail », Association nationale des mutilés de la guerre – qui deviendra par la suite l'Association générale des mutilés de la guerre...). Leurs affiches traduisent le souci, apparemment partagé entre l'État et les intéressés, d'assurer aux mutilés les soins et les moyens préalablement nécessaires à la reprise de leur activité économique (soins médicaux, rééducation, prêts). Elles nous permettent ainsi d'avoir une vue supplémentaire sur l'activité intense des associations des combattants de la Grande Guerre. Celles des mutilés, en particulier, loin de rassembler seulement des frères de souffrance, ont aussitôt mis la pression sur l'État en faveur d'une législation qui préserverait sinon leur place dans le marché de travail, du moins leur survie économique⁶. Leurs affiches révèlent le profond souci des mutilés d'asseoir leur droit au travail, moyen clé pour leur réintégration sociale et économique.



Malgré l'épreuve commune faisant des mutilés des frères de souffrance, indépendamment de leur appartenance socioprofessionnelle, les plus concernés par leur avenir étaient indiscutablement ceux qui exerçaient un travail manuel. En effet, des intellectuels comme Blaise Cendrars ou Pierre Renouvin, pour n'évoquer que deux exemples ayant trait à notre sujet et à la BDIC, s'en sont professionnellement mieux sortis. Blaise Cendrars a exercé des professions diverses dans les milieux du cinéma et de la presse ; Pierre Renouvin, quant à lui, a poursuivi sa carrière d'abord de bibliothécaire à la BDIC puis universitaire à la Sorbonne⁷. Tous deux appartenaient à la grande majorité des invalides qui revendiquaient leur

⁶ Cf. la proposition de loi de 1915 en faveur de l'emploi obligatoire, loi qui a été finalement votée après modification en 1924. Georges Etlin, *L'emploi obligatoire des mutilés de guerre*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1929, p. 37-38.

⁷ Pour Pierre Renouvin cf. Benjamin Gilles, « L'expérience de la guerre dans ses interstices : Pierre Renouvin et la création du fichier « Psychologie du combattant » » *Matériaux pour l'histoire de notre temps* no 100, octobre-décembre 2010, pp. 14-18.

retour sur le marché du travail. Ceux ci, avec un taux d'invalidité de plus de 10%, ne pouvaient en effet bénéficier des emplois d'État, réservés aux grands invalides⁸. Les affiches des associations réaffirment constamment le but de garder ouvert aux mutilés et réformés l'ensemble des secteurs de l'activité économique : le commerce, l'agriculture, l'industrie. Elles concernent, par conséquent, davantage les catégories socioprofessionnelles des couches populaires et de la petite bourgeoisie, dont les blessés se sont révélés plus vulnérables aux exigences du marché de travail. Les affiches qui traitent de la rééducation et la réforme des blessés et/ou mutilés laissent présager – ou espérer – la reprise d'une activité orientée notamment vers l'artisanat ou vers l'agriculture, probablement parce que ces deux domaines permettaient l'exercice d'une activité qu'une personne non-indemne pourrait tant bien que mal adapter à son propre rythme. On comprend aisément que le risque du chômage plane notamment sur les invalides appartenant aux couches populaires des grandes agglomérations, surtout à la classe ouvrière, que les blessures rendaient inaptes à remplir les critères de productivité et de compétitivité exigés par le patronat.





Le problème paraissait entier après la fin de la guerre, comme le confirme le vote de la loi sur l'emploi obligatoire de 1924, applicable aux entreprises privées. Cette loi a achevé d'établir le dispositif législatif ayant trait essentiellement au droit des mutilés à la réparation de guerre (par les pensions, les droits aux soins médicaux et à l'appareillage, les emplois réservés et le travail obligatoire)⁹ entre 1916 et 1924. Aboutissement final des tous premiers efforts entrepris par les associations des mutilés en 1915, la loi de 1924 est particulièrement intéressante par son histoire. En réalité, elle a émané d'un compromis entre, d'une part, un protectionnisme de l'État à l'égard de ses enfants souffrants, selon l'idée de la grande solidarité au sein de la Nation propre à la Troisième République et d'autre part, les principes du fonctionnement de l'économie d'une démocratie libérale. Un compromis qui n'a été possible qu'après la mobilisation paneuropéenne des associations des mutilés sous l'égide du Bureau International du travail et les recommandations formelles de ce dernier en faveur, entre autre, de l'emploi obligatoire en 1923.¹⁰

Le temps de voter mais également d'appliquer ces mesures, les mutilés ont été rattrapés par la Grande Crise, mais leur situation était déjà bien problématique dans les années vingt. Blaise Cendrars s'en fait l'écho : « Je n'ai pas de métier », lui dit son camarade rencontré au hasard vers le milieu des années vingt¹¹. Déjà à l'époque, il était évident que le relèvement économique de la France après la guerre se faisait grâce à la main d'œuvre étrangère issue de l'immigration, mais aussi féminine. Les mutilés deviennent moins visibles dans les fonds de la BDIC dans les années trente, ce qui ne permet pas de suivre leur situation pendant la Grande Dépression dans le cadre de notre présentation.

⁹ *Idem.* pp. 158-159.

¹⁰ Cf. les recommandations du BIT dans Etlin, *op. cit.*, pp. 173-174.

¹¹ Cendrars, *op. cit.*, p. 133.



Toutes les affiches proviennent de la collection de la BDIC et sont consultables sur rendez-vous au Musée d'histoire contemporaine (Invalides).
Droits de reproduction et de diffusion réservés.

Sofia Papastamkou
BDIC / Musée d'histoire contemporaine